

sek·feps bulletin

4
nov 2002

Organe d'information officiel des Eglises protestantes



ÉROSION LITURGIQUE

3 La liturgie réformée en débat

RÉFORMES EN EUROPE

6 Les Eglises européennes de l'Alliance réformée mondiale à Oradea

ŒUVRES D'ENTRAIDE & MISSION

12 Œuvres d'entraide & missions à la FEPS, les décisions de l'AD sont mises en œuvre

RELATIONS EXTÉRIEURES

14 10 décembre, 20e Journée des droits humains (1982-2002)

2 Personalia

3 ÉROSION LITURGIQUE

La liturgie réformée en débat



6 RÉFORMES EN EUROPE

Les Eglises européennes de l'Alliance réformée mondiale à Oradea



9 Visite d'une délégation de l'Eglise luthérienne de Norvège à la FEPS

10 Commentaire: Où Dieu se tient-il près des humains?

10 Le Conseil: Séances des 19–20 août et 10–11 septembre 2002

12 ŒUVRES D'ENTRAIDE & MISSIONS

Œuvres d'entraide & missions à la FEPS, les décisions de l'AD sont mises en œuvre



14 RELATIONS EXTÉRIEURES

10 décembre, 20^e Journée des droits humains (1982–2002)



Dernière page: Le président Manfred Kock en Suisse

SEK-FEPS-BULLETIN

Organe d'information officiel
des Eglises protestantes de Suisse
case postale, CH-3000 Berne 23
tél.: 031 370 25 01 fax: 031 370 25 09
e-mail: bulletin@sek-feps.ch
www.sek-feps.ch

paraît 6 fois par an

TIRAGE 1000 ex. en français, 6000 ex. en allemand

RÉDACTION Simon Weber

GRAPHISME/LAYOUT Stämpfli SA, Berne

TRADUCTION Françoise Favre, Christine Sutter

LECTORAT Gerda Staub

IMPRESSION Stämpfli SA, Berne

AUTEURS

Muriel Beck Kadima, Barbla Buchli, Serge Fornerod,
Ruedi Heinzer, Gottfried W. Locher, Markus Sahli,
Theo Schaad

PHOTOS Serge Fornerod, Simon Weber, refbild

PERSONALIA

sek·feps



Le pasteur Beat Huwyler est entré en fonction le 1^{er} novembre 2002 comme collaborateur théologique à 50% au service Etudes. Il se consacrera à différentes questions en suspens dans le domaine de la théologie (ecclésiologie, dialogue avec l'Islam, etc.). Beat Huwyler est pasteur de l'Eglise évangélique réformée de Bâle-Ville. Depuis 1991, il est assistant en Ancien Testament à la Faculté de Théologie de Bâle. Dans le cadre de cette fonction, il a organisé en 2001 le Congrès de l'International Organization for the Study of the Old Testament. A côté de son travail à la FEPS, il termine son travail d'habilitation et a d'autres travaux en projet.



Annette Mingels entrera en fonction au Secrétariat de la FEPS le 1^{er} décembre 2002 comme collaboratrice du Service Communication. En tant que journaliste et rédactrice, elle aura pour tâche de rédiger les textes qui seront publiés par la FEPS: prises de position, communiqués, articles pour le bulletin.

Annette Mingels a étudié la germanistique, la linguistique et la sociologie à Francfort-sur-le-Main. Elle a obtenu un doctorat de l'Université de Neuchâtel avec une thèse sur Friedrich Dürrenmatt et Sören Kierkegaard. Elle a été chargée de cours aux Universités de Neuchâtel et de Fribourg. A côté de ses études, elle s'est engagée comme journaliste, notamment pour faire des recensions au quotidien bernois «Der Bund».

Le personnel du secrétariat souhaite la bienvenue à ces deux nouveaux collègues et se réjouit de ces nouvelles collaborations.

Theo Schaad, chancelier

La liturgie réformée en débat

Le commentaire du Bulletin 3/2002, intitulé «Erosion de la liturgie», a déclenché une avalanche de réactions. La réponse détaillée à ces réactions, avec des extraits des lettres reçues, sera disponible dès le mois de novembre sur le site Internet de la FEPS www.sek-feps.ch. La liturgie du culte réformé est manifestement un point sensible, peut-être bien un guêpier. Depuis des années, la question de la liturgie est un des thèmes traité par le Secrétariat de la FEPS. Le Conseil envisage de lui accorder à l'avenir une plus grande priorité. En m'appuyant sur ce que les réponses reçues m'ont appris, je vais tenter ici de planter des jalons dans le champ de la discussion et de dégager des voies possibles pour poursuivre la réflexion.

Une érosion incontestable

Au départ, ce commentaire «Erosion liturgique» n'était rien de plus qu'un exercice occasionnel, auquel les membres du Conseil sont soumis à tour de rôle. J'avais déjà eu l'occasion d'aborder la question de la liturgie lors de la rencontre régulière du Conseil synodal bernois et de la Faculté de théologie de l'Université de Berne, ainsi qu'au Conseil de la FEPS. Les nombreuses réactions suscitées par ce bref commentaire montrent que la liturgie traverse une crise et qu'elle perd en partie son évidence. Personne ne le nie. Paroissiens, organistes et pasteurs eux-mêmes évoquent des célébrations qu'ils ont dû subir, des cultes où la liturgie traditionnelle était bien peu respectée, ce qui laissait d'autant plus transparaître l'envie de se mettre en avant. Dans mon commentaire, je dénonçais cette érosion en essayant de la limiter à la Suisse alémanique. Mais les réactions venues de Suisse romande témoignent que le particularisme alémanique n'est pas seul en cause dans la débâcle liturgique. Et même des voix catholiques se sont jointes au concert: «Certains liturges pensent devoir faire avant tout des expériences communautaires et répondre à des attentes personnelles», au lieu de célébrer la liturgie (NZZ 16.10.02, page. 58).

Diamétralement opposé ?

90% des personnes qui ont réagi approuvent vigoureusement la tendance exprimée dans mon commentaire: on se plaint de l'absence de liturgie dans les cultes, de l'individualisme de nombreux liturges, du manque de formation, de la méconnaissance de la liturgie et de sa fonction, de sa richesse et des besoins de la communauté. A l'opposé, les 10% res-

tants s'élèvent contre l'idée même d'une érosion de la liturgie, affirmant qu'il est urgent de remplacer les vieilles formulations, jugées élitaires, inutiles aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui, incompréhensibles pour les jeunes. Pour illustrer ces positions contradictoires, je vais parler indifféremment des deux camps, de manière un peu caricaturale.

Les adeptes d'une liturgie traditionnelle

Dans le camp de celles et ceux qui défendent la liturgie, on trouve une majorité de plus de cinquante ans, mais aussi des plus jeunes. On ne peut donc pas qualifier le goût pour la liturgie de symptôme de vieillissement. Parmi les arguments des partisans de la liturgie, il est frappant de voir revenir très souvent le terme «familier», parfois entre guillemets comme s'il faisait honte; un terme lié à la sécurité, à la confiance, à ce qu'on connaît bien. On recherche dans le culte quelque chose que l'on a appris à connaître et à apprécier avec le temps, un espace connu où l'on vient «comme on revient à la maison», sans devoir se préparer continuellement à des surprises. On attend de la prédication qu'elle surprenne, qu'elle présente la réalité concrète et quotidienne sous un jour nouveau. Mais la liturgie doit composer un cadre familier, permettant de prier de toute son âme. Dans ce camp, on est persuadé que les hommes et les femmes d'aujourd'hui ne viennent plus au culte justement parce qu'il est devenu banal, parce qu'il est la répétition ennuyeuse ou exaspérante du quotidien, parce qu'on a supprimé cette étrangeté du sacré qui nous échappe. On s'appuie sur sa propre expérience pour conclure que c'est là la raison de la désaffection du culte.

Le camp libéral et moderne

Ce sont surtout les plus jeunes qui font peu de cas de la liturgie traditionnelle. Ils constatent que seule une élite composée de personnes engagées, mais peu nombreuse et en voie de diminution, manifeste de l'attachement à la liturgie traditionnelle et la réclame. Mais selon eux, aujourd'hui, tous les autres attendent du culte une expérience communautaire compréhensible, dans une langue moderne, avec des thèmes faciles et en lien avec leur vie quotidienne. Cette hypothèse leur apparaît comme une évidence. Dans ce camp, les liturgies s'astreignent à traduire consciencieusement dans un langage compréhensible les formules tirées de liturgies vieillies et dépassées, à adapter les termes dogmatiques qui pourraient heurter le sentiment moderne, comme ceux de «Seigneur» (en allemand Herr), «Père», «sang du Christ», etc... Il n'hésitent pas à biffer purement et simplement ce qui leur semble incompréhensible. On est convaincu ici que si la participation au culte diminue, c'est parce que les formules traditionnelles sont devenues étrangères aux gens, parce qu'ils «n'ont rien à faire» (c'est l'expression qui revient le plus souvent ici) de ces paroles archaïques. Et là encore, les adeptes de ce camp s'appuient sur leur propre expérience et projettent leurs propres convictions sur les autres.

Le souci commun

Le débat entre les deux camps pourrait dégénérer en débat passionnel. Les deux camps ont un même souci qui leur tient à cœur et pour lequel ils investissent leur énergie, leur temps, leur passion. Comment s'étonner que ce souci soit le même des deux côtés, celui de voir plus de monde au culte? Le malade est le même: le culte. Le diagnostic est le même: la désaffection des participants. Les avis diffèrent peu, tant le mal est avancé. Mais les médecins sont profondément divisés sur la thérapie à entreprendre. La discussion prendra inévitablement un tour passionnel, parce que des deux côtés, les médecins vivent de leurs patients (puis-je renoncer à donner ici les justifications complexes de cette assertion?).

Ce que personne ne sait

D'emblée, les discussions laissent entrevoir une chose de sûre: personne ne sait réellement comment la communauté vit la liturgie. Et il faut ajouter immédiatement que «la communauté» en soi n'existe pas. Il faudrait la départager en groupes sociologiquement définissables et interroger ensuite ces groupes de façon professionnelle. C'est une tâche que les théolo-

giens ne pourront remplir qu'avec l'aide de sociologues accomplis. Mais c'est une sérieuse lacune pour l'Eglise, qui frappe avec raison son professionnalisme: il n'y a pas (à ma connaissance) d'enquête professionnelle confirmée sur ce que pensent de la forme du culte les différents groupes de clients, ce qu'ils aiment et ce qu'ils n'aiment pas. Pour étayer leur propre conception, les liturgies projettent toujours sur «la communauté» leur propre expérience et leurs préférences. Votre serviteur a probablement également succombé à cette tentation en affirmant que la liturgie est sous la protection de «la communauté». Je ne précisais pas de quelle communauté il s'agissait et je pensais sans doute d'abord à moi-même.

Ce dont il ne s'agit pas

Les discussions à propos de la liturgie pourraient être fructueuses, à condition de se donner auparavant la peine de s'assurer que tout le monde parle de la même chose. Permettez-moi de préciser ce que j'entends par là. Il est plus facile de dire d'abord ce dont il ne s'agit pas. Je ne pense pas que les directions des Eglises réformées devraient imiter Rome qui, dans l'intérêt de l'Eglise universelle, prescrit presque mot à mot sa liturgie aux Eglises locales. Je ne pense pas non plus qu'il soit souhaitable d'imiter les strictes prescriptions de l'Eglise luthérienne. Je ne pense pas non plus qu'il faille lire mot à mot un texte tiré d'un manuel de liturgie. Vouloir mettre dos à dos la lecture d'un modèle imprimé ou d'un texte écrit par soi-même, c'est s'engager dans une impasse. Je ne pense pas que l'unité des Eglises réformées ou l'œcuménisme au niveau universel puissent ou doivent être renforcés par une uniformité imposée d'en haut. Je ne me fais pas non plus le défenseur de formules incompréhensibles, sous prétexte qu'elles sont traditionnelles. La liturgie doit être compréhensible, sinon nous pourrions tout aussi bien célébrer en latin.

L'objet du débat

La liturgie du culte réformé doit exprimer la foi de l'Eglise universelle depuis deux mille ans. C'est là sa fonction. La liturgie affirme et proclame la foi de l'Eglise et non pas d'abord celle du ministre en poste, ni même celle de la communauté réunie à ce moment-là. La question de savoir si cette communauté saura «faire quelque chose» de cette foi proclamée, si elle y retrouvera son quotidien, est une question justifiée, mais ce n'est pas le critère essentiel. Les cantiques traditionnels, la confession de foi et celle

des péchés, la salutation et la bénédiction, enfin et surtout la liturgie de sainte cène remplissent la fonction fondamentale de la liturgie du culte réformé.

La liturgie réformée doit faire suffisamment de place à la Bible. La distance croissante à la Bible atteint l'identité de notre Eglise au cœur. Les lectures bibliques méritent d'être soigneusement valorisées. La lecture d'un passage biblique ou d'un psaume, sous forme de prière, sur un fond musical, laisse la Bible parler elle-même. Dans notre Eglise, on considère volontiers que la prédication de la Parole de Dieu est Parole de Dieu. Mais on n'a jamais dit que seule la prédication est Parole de Dieu. Parfois, la Bible passe mieux si elle parle elle-même.

Les différentes prières liturgiques du culte paroissial ont des fonctions essentielles, et le liturge doit avoir ces fonctions bien en tête. S'il formule des prières avec ses propres mots, il faut que la forme et la fonction de ces prières soient aisément reconnaissables, afin que la communauté puisse entrer dans la prière. Un poème a une autre fonction. D'autre part, je pense que même si le Notre Père accroche nos oreilles modernes, il n'a pas à être amélioré.

La liturgie deviendra familière si elle se répète. Si l'on réinvente constamment l'ordre du culte tel qu'il est présenté par exemple dans le nouveau psautier allemand (150–153), je ne vois là qu'une recherche d'originalité à tout prix. L'ordre des éléments liturgiques doit rester le même, et les paroles fortes (salutations bibliques ou formules de bénédiction) doivent être répétées souvent sous une forme bien reconnaissable. Je trouve que c'est déjà bien si la liturgie choisie reste reconnaissable pour la communauté. Mais il serait souhaitable que les ministres d'une grande paroisse se mettent d'accord sur une structure liturgique commune. Je reconnais toutefois que dans ma précédente paroisse, avec deux pasteurs seulement, je n'ai rien fait pour.

Laisser faire?

Les personnes qui ont écrit pour exprimer la souffrance que leur inflige cette érosion de la liturgie réclament des mesures de la part des directions des Eglises. Elles ont raison dans la mesure où la liturgie est du ressort de l'épiskopé, c'est-à-dire de celles et ceux qui ont la charge de la surveillance. Le Règlement de l'Eglise bernoise, par exemple, stipule expressément que les décisions concernant la liturgie sont du ressort du Synode. Mais c'est une entreprise audacieuse et difficile que de structurer les débats d'un Synode de telle sorte qu'il en résulte des déci-

sions fondées. Les évêques ont la tâche plus facile en la matière. Un autre particularisme structurel, c'est notre fédéralisme, qui ressemble à un patchwork bigarré de petites ou toutes petites Eglises cantonales. Seules les grandes Eglises peuvent se permettre un travail sur la liturgie. Il faut donc faire ce travail au niveau des régions linguistiques, au sein des Conférences d'Eglises (KIKO; CER) ou confier ce mandat à la FEPS. Mais la concrétisation des travaux préliminaires qui seront faits au niveau national restera du ressort des synodes cantonaux. Notre structure ecclésiastique suisse a sa part de responsabilité dans le laisser-faire qui règne chez nous en matière de liturgie. La question est de savoir si nous voulons continuer de nous en tirer avec de belles paroles.

Comment poursuivre ?

On constate une insatisfaction générale envers la formation théologique qui ne donne pas assez de poids à la liturgie; envers les manuels de liturgie vieillots, dépassés à peine parus; envers les commissions de liturgie, trop éloignées de la base ou trop lentes dans leur travail; envers la FEPS «qui devrait tout de même faire quelque chose». Voilà les principaux acteurs nommés. Les réunir autour d'une même table, avec les praticiens et les praticiennes intéressés, les motiver tous à participer à une démarche commune, motiver également les responsables des budgets à passer à la caisse, ne sera pas une tâche facile! Cela risque de prendre des années. Au pire, il en sortira quelques documents épisodiques, de si peu d'importance pour les paroisses...

J'imagine aussi un autre scénario. Il se pourrait que les temps soient mûrs et que tous les partis soient d'accord sur le fait que les choses ne peuvent plus continuer ainsi! Les Centres de formation théologiques savent que le culte est central pour l'Eglise, et qu'à moyen terme, il est décisif pour la poursuite de leur propre activité académique. Les exécutifs et les synodes sont convaincus qu'il faut accorder beaucoup plus d'attention et de ressources (et j'entends ici ressources financières) au travail sur la liturgie au niveau national. Les ministres sont reconnaissants de voir que les efforts qu'ils font pour rendre le culte plus attrayant sont soutenus d'en haut et qu'ils ne sont pas abandonnés à eux mêmes. Dans les pastorales, la question de la liturgie est un sujet de discussion animé. La Suisse réformée découvre qu'une belle liturgie peut faire du bien et qu'elle guérit, d'une façon mystérieuse, vécue durant le culte, et là seulement.

Ruedi Heinzer, pasteur, membre du Conseil de la FEPS

Les Eglises européennes de l'Alliance réformée mondiale à Oradea

Les Eglises réformées d'Europe réorientent leur action et se donnent de nouveaux moyens.

Les Eglises réformées membres de l'Alliance réformée mondiale (ARM) se sont donné rendez-vous en 2004 à Accra au Ghana pour leur prochaine Assemblée générale. La dernière avait eu lieu en 1997 à Debrecen en Hongrie. Dans le cadre des préparatifs de cette réunion, les Eglises européennes de l'ARM se sont retrouvées entre le 18 et le 23 août dernier à



Kris ter Andersson, Président sortant du Comité régional européen, Suède; Gottfried W. Locher, nouveau Président; Sabine Hofmeister, membre du Comité régional, Danemark; Szilardka-Kata Baczony, membre sortante du Comité régional, Roumanie.

Oradea en Roumanie, sur l'invitation de l'Eglise réformée locale ungarophone, présidée par l'évêque Laszlo Tôkes. Oradea (350 000 hab.) se trouve à seulement 70 km de Debrecen, dans une région à forte densité hongroise mais sur territoire roumain depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Environ 60 délégués et autant d'autres participants des Eglises réformées de toute l'Europe s'y sont réunis pour évoquer des thèmes communs d'actualité. Bien entendu, la situation de la minorité hongroise en Roumanie ainsi que les conséquences de la période communiste sur les Eglises de la région ont largement occupé les débats. L'évêque Tôkes, le «héros de Timisoara», célèbre pour son rôle décisif dans le déclenchement de la «Révolution roumaine» qui renversa Ceausescu, en avait fait les thèmes centraux de l'Assemblée.

Toutefois, deux autres éléments jouèrent un rôle plus important que prévu et inattendu. Le premier fut bien sûr les inondations qui ont sévèrement frappé l'Europe centrale récemment. Cela a d'ailleurs empêché les représentants tchèques de participer à la réunion. La plupart des participants sont arrivés à Oradea alors que le pic de la crue du Danube était à Budapest, et celui-ci s'est déplacé ensuite plus loin, passant en Yougoslavie, puis en Roumanie pendant la conférence. Une lettre de solidarité de la Conférence des Eglises Européennes (CEC) fut reçue pendant la Conférence, une autre de solidarité de la part de l'Assemblée fut rédigée et une collecte réunie pour les victimes.

L'autre élément fut celui de l'avenir de la structure européenne de l'ARM. En fait la question du but, de l'utilité et de l'efficacité des organes et structures dont les Eglises réformées disposent au niveau régional et qui font parfois double emploi. Une demande forte d'Eglises du Nord pour alléger les structures et les coûts fut longuement discutée et finalement acceptée par la majorité des délégués. Au lieu des 20 membres actuels, le comité exécutif n'en comportera plus que 12, son fonctionnement sera simplifié et ses activités recentrées et mieux qualifiées. Le ténor de cette réorganisation est la volonté de renforcer la voix des Eglises réformées d'Europe là où elles ont quelque chose de spécifique à dire ou à faire et qui ne se fait pas déjà ou mieux ailleurs (Leuenberg, CEC, etc.).

L'Eglise locale du district d'Oradea avait fait des efforts considérables pour accueillir les délégations. La construction d'une maison d'étudiants fut accélérée pour héberger les visiteurs, et plusieurs pièces ont été terminées juste avant le début de la conférence. Un culte d'ouverture rassemblant des milliers de personnes de la région fut organisé au Palais des sports. Un spectacle de chants et danses folkloriques des villages de Transylvanie liés à la fête de la Saint Etienne (premier roi chrétien de Hon-

grie) fut organisé uniquement pour les délégations. Un peu de temps restait aussi aux délégués pour découvrir cette ancienne ville de garnison. Malgré la douceur des soirées d'août, il était difficile d'échapper à la vision d'une ville et d'une région en proie à des grands problèmes économiques. Pratiquement rien n'avait changé depuis une précédente visite quelques années auparavant. De magnifiques bâtiments Jugendstil étaient quasiment à l'abandon et rendaient l'atmosphère quelque peu mélancolique.

Les thèmes de la Conférence étaient les suivants:

1. La réponse des Eglises réformées à la *mondialisation économique*. Ce fut là certainement l'aspect le plus faible de la conférence, car il était difficile de dépasser le stade du constat et de la plainte. Des analyses économiques différenciées devront encore être réalisées et largement diffusées avant l'Assemblée mondiale prévue au Ghana en 2004 si les Eglises réformées d'Europe entendent sortir de cette impasse.
2. La question des *minorités religieuses*, en particulier réformées. Cette question intéressait en particulier les Eglises d'Europe centrale, quasi exclusivement composées de Hongrois, minoritaires dans des pays catholiques (par ex. en Slovaquie) ou orthodoxes (par ex. en Roumanie). La question minoritaire se double souvent, dans ce contexte, d'un problème de justice et d'égalité de traitement, en particulier en ce qui concerne le sujet

de la restitution des biens confisqués par les régimes communistes. Toutefois, le problème est plus large que cela et concerne toutes les Eglises réformées en Europe, voire l'ensemble des Eglises en Europe: en effet, si l'on compte le nombre de leurs membres militants, toutes ensemble, elles ne forment plus aujourd'hui la majorité de la population européenne. Il y a bien sûr des différences considérables entre les grandes et les petites Eglises réformées, mais la réalité minoritaire est concrète pour chacune d'elle.

3. La question de la *gestion du passé*, en particulier la manière dont les Eglises et les organisations internationales d'Eglises comme l'ARM ou le Conseil œcuménique des Eglises (COE) ont agi et réagi pendant la période communiste face à l'infiltration ou la mainmise du Parti sur elles. Divers témoignages de pasteurs démis de leurs fonctions par leur Eglise ou emprisonnés, en particulier de Rép. Tchèque et de Roumanie, éclairèrent ce sujet émotionnellement difficile. Ainsi les représentants des Eglises gréco-catholique et réformée de Roumanie, qui furent l'objet de persécutions sous Ceausescu, durent entendre au début de la Conférence des salutations d'un représentant du gouvernement roumain qui, il y a 15 ans occupait déjà une fonction similaire sous l'ancien régime. Certaines voix des Eglises d'Europe centrale auraient souhaité que les organisations comme l'ARM ou le COE expriment leur regret devant leur manque de courage et de solidarité. Mais le

Des bâtiments Jugendstil dans la zone piétonne d'Oradea



groupe de travail qui s'était penché sur le sujet constatait aussi que la réconciliation dans les Eglises et les sociétés concernées n'avait bien souvent pas encore eu lieu non plus et que les chemins pour y parvenir étaient difficiles. En effet une réconciliation qui passerait par une coupure et un rejet définitifs de tout ce passé n'est pas viable ni durable. Il vaut mieux au contraire apprendre à construire sa nouvelle identité en tenant explicitement compte de ce passé, même si cela est plus douloureux. A noter dans ce contexte la présence réjouissante pendant toute la réunion d'un représentant et observateur orthodoxe roumain, qui put s'exprimer à plusieurs reprises.

4. *La question de l'avenir de la structure réformée européenne de l'ARM.* La structure actuelle ne donne satisfaction à personne, et l'Assemblée devait constater à quelques reprises que l'organisation et le contenu même de cette réunion étaient marqués par des manquements et dysfonctionnements. Toutefois, les avis divergeaient considérablement quant aux solutions à apporter. Finalement, la décision fut prise de se concentrer sur les tâches spécifiques des Réformés dans la collaboration œcuménique, et un Comité plus petit a été chargé de présenter au plus tard dans 4 ans un nouveau modèle de collaboration plus souple et efficace que les responsables des Eglises réformées d'Europe approuveraient. Il s'agit en fait de renforcer la capacité des réformés à être présents en Europe. Des ressources supplémentaires en personnel devraient permettre de relever ce défi sous peu.

La *délégation de la FEPS* a joué un rôle important pendant la Conférence, en particulier pour ce dernier point. Conformément aux objectifs et à la stratégie approuvée par l'Assemblée des délégués de la FEPS, la Suisse s'est engagée pour que le nouveau modèle tienne mieux compte des autres lieux de collaboration européens dans lesquels la FEPS est impliquée, en particulier la Communion de Leuenberg. En reconnaissance de cette initiative, M. Gottfried W. Locher, directeur du département des Relations extérieures de la FEPS, a été nommé président du nouveau Comité européen de l'ARM et chargé de préparer la mise en œuvre des résolutions. On retiendra en outre que le nouveau comité élu est le plus jeune jamais élu et constitue une équipe solide regroupée autour de thèmes et d'objectifs clairs.

En conclusion on relèvera que cette Conférence a contribué à avancer dans le processus de normalisation des relations entre Eglises de l'Est et de l'Ouest du continent. La difficulté et l'émotion de certains débats ont montré toutefois que rien n'est encore acquis, et que ce souci devra rester prioritaire pour l'avenir proche de la région européenne de l'ARM. Des différences considérables subsistent, en particulier sur le plan culturel. Ainsi le type de fonctionnement démocratique d'une assemblée comme celle-ci a provoqué de fortes réactions dans certaines Eglises de l'Est. La poursuite de l'intégration entre les diverses traditions et Eglises réformées du continent est prioritaire et rencontre l'intérêt de tous.

Serge Fornerod, chargé des relations internationales de la FEPS

ARM – Alliance réformée mondiale

L'ARM compte plus de 200 Eglises membres dans le monde, regroupant environ 75 millions de membres. Elle s'est constituée en 1970 sur la base de deux associations préexistantes de tradition presbytéro-synodale et congrégationaliste. En Europe, elle représente 40 Eglises et env. 10 millions de membres.

Visite d'une délégation de l'Eglise luthérienne de Norvège à la FEPS

86% des Norvégiens sont luthériens. L'Eglise évangélique luthérienne de Norvège est une Eglise d'Etat. Les évêques et les doyens sont nommés par le roi. Dans le cadre d'efforts entrepris pour desserrer progressivement les relations étroites de l'Eglise et de l'Etat, une commission a fait quelques propositions:

- La direction de l'Eglise devrait se faire sous sa propre responsabilité, aussi bien au niveau pratique qu'au niveau financier.
- L'Etat norvégien devrait suivre une politique active de soutien aux Eglises et aux communautés religieuses.

Dans ce contexte, à l'occasion de leur visite à la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS), les 23 représentants de l'Eglise et de l'Etat norvégien ont posé des questions sur les différents modèles qui règlent juridiquement les relations Eglise/Etat en Suisse.

En collaboration avec les présidents des Eglises des cantons d'Argovie, de Saient-Gall, de Neuchâtel et de Zurich, nos hôtes ont pu s'informer sur l'évolu-

tion historique et cantonale des relations Eglise/Etat en Suisse. Les différents modèles d'organisation et de plan directeur des Eglises membres.

La visite du Conseil œcuménique des Eglises (COE) à Genève et du projet des Eglises dans le cadre de EXPO.02 «Un ange passe» ont encadré la visite des responsables de l'Eglise et de l'Etat norvégien. Par ailleurs, l'année prochaine, l'Assemblée générale de la Conférence des Eglises européennes (CEC) se déroulera à Trondheim en Norvège.





Où Dieu se tient-il près des humains ?

Partout, dans la nature, sur l'autoroute, dans le silence, dans la bousculade... Les réponses à cette question sont aussi diverses que le sont les êtres humains. Mais il y a UN lieu, où Dieu est proche et que chacun connaît bien, c'est la montagne, qui a joué cette année un rôle particulier.

L'Année internationale de la montagne décrétée par l'ONU se termine bientôt. Cet été, quelques trois mille ou quatre mille mètres de plus ont été escaladés. Gens du monde politique, artistes, sportifs, sur la Bernina ou la Jungfrau, ont fait la manchette des journaux et posé sur des photos éclatantes. On raconte «l'expérience de la montagne» avec enthousiasme: le silence impressionnant du petit matin, les rochers bizarres et les glaciers crevassés. Le guide apporte son aide dans les cheminées ou les surplombs difficiles à passer. Le sommet est atteint. Soulagé et libéré, on peut goûter l'espace, le soleil, les sommets proches et lointains, le bleu profond du ciel. Le monde divin de la montagne dans ses plus belles couleurs, comme on dirait en langage publicitaire.

Mais les gens qui vivent dans les vallées de montagne connaissent aussi l'envers de la médaille. La route de l'alpe qui est de nouveau obstruée. Le torrent rendu sauvage par un violent orage. Il n'y a pas eu de dégâts et Dieu merci, bêtes et gens ont été épargnés une fois de plus.

Pour vivre dans les Alpes et avec elles, il faut avoir du respect pour la montagne. Les anciens disaient que respecter la montagne, espace de vie des gens et des animaux, avec tous ses dangers, c'est le lot de tous les jours, dimanche compris. Et que dans la montagne, le ciel et Dieu lui-même sont plus près.

Depuis la nuit des temps, les hautes vallées et leurs alpages ont été exploités. Par un beau dimanche d'été, on célèbre le culte sur l'alpage. Comme la fête des récoltes, c'est un événement bien ancré dans la vie de paroisse. C'est un culte simple et sobre. Tous y mettent du leur: les musiciens, les quelques paysans du village, les volontaires du service de transport. La prédication est courte, encadrée par les prestations musicales de quelques trompettistes.

Et chaque année, quelqu'un rappelle une nouvelle fois que le Dieu de la Bible vient de la montagne. C'est de la montagne que le message de paix est annoncé. C'est sur la montagne que Dieu appelle les hommes et les femmes pour les rencontrer.

Barbla Buchli, membre du Conseil de la FEPS

FEPS

Le Conseil

Séances des 19–20 août et
10–11 septembre 2002

Le Conseil a adopté l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués qui siègera les 11 et 12 novembre 2002 à Berne:

- il propose d'accueillir
 - l'Eglise réformée évangélique du canton de Nidwald
 - l'Association des paroisses réformées évangéliques du canton d'Obwald
 - l'Eglise réformée évangélique du canton de Schwyz
 - l'Eglise réformée évangélique du canton d'Uri comme nouveaux membres de la FEPS. Ces Eglises ou paroisses formaient jusqu'ici l'Association des Eglises réformées de Suisse centrale (EKZ) qui était membre de la FEPS, mais qui sera dissoute à la fin de l'année 2002;
- il propose en deuxième lecture une modification de la Constitution de la FEPS concernant la répartition des sièges au sein de l'AD. Le Conseil répond ainsi au postulat de l'Association des Eglises de Suisse centrale des 1^{er}–2 novembre 1999. Ce postulat avait été présenté en prévision de l'arrivée à l'AD de délégués supplémentaires de Suisse centrale;
- il présentera le rapport des experts concernant la question d'un article constitutionnel sur les religions. Il répondra ainsi au postulat de U. Frei qui, en 2001, demandait le lancement d'une initiative populaire sur cette question;
- il présentera le budget 2003, qui prévoit un montant total de dépenses de CHF 7 382 000 (2002: CHF 7 186 000) et 25,8 % de postes (pas de changement). La contribution des Eglises membres passe de CHF 5 380 000 à CHF 5 590 000.
La clé de répartition du financement de l'aumônerie des Centres d'enregistrement pour requérants d'asile est comprise dans ce montant. Il y a maintenant des aumôneries à Bâle, Kreuzlingen, Altstätten SG, Chiasso, Vallorbe et dans les zones de transit des aéroports de Genève et Zurich. Elles sont assurées conjointement par la FEPS, la Conférence des évêques suisses et la Fédération des communautés israélites de Suisse;

- il soumettra en vue de leur adoption les modifications des statuts et le nouveau Règlement de «fondia – Fondation pour la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS», ainsi que les propositions pour l'élection du Conseil de Fondation pour la période 2003–2006;

En outre, le Conseil

- a nommé le pasteur Beat Huwyler, de Bâle, au poste de collaborateur théologique à 50% dès le 1^{er} novembre 2002. Il succédera à Thérèse Marthaler, pasteure, qui a pris sa retraite fin septembre;
- a décidé de l'ouverture d'un bureau de la FEPS à Genève, dans le bâtiment du Conseil œcuménique des Eglises (route de Ferney 150, CH-1218 Le Grand-Saconnex GE) dès le 1^{er} octobre 2002. Ce bureau aura pour tâche de renforcer les relations entre la FEPS et les organisations œcuméniques internationales de Genève et de maintenir une présence de la FEPS en Suisse romande. Dans un premier temps, la permanence de ce bureau sera assurée par le département des Relations extérieures, mais il est au service de tous les départements du secrétariat de la FEPS;
- a nommé une commission «contributions des Eglises membres» chargée d'élaborer la nouvelle clé de répartition des Eglises membres de la FEPS et a adopté les principes et les critères qui lui ont été soumis;
- a ratifié l'accord-cadre portant sur le service régional d'aumônerie dans les Centres d'enregistrement pour requérants d'asile (CERA). Il a accepté la mise en place d'un comité paritaire pour sa mise en œuvre. Le secrétariat est assuré alternativement par le département Relations intérieures de la FEPS et par l'Office fédéral des réfugiés. L'accord-cadre devra être évalué dans cinq ans. Une conception directrice (Leitbild) de l'aumônerie dans les CERA doit être élaborée d'ici l'été 2003. Au début de l'année 2003, un concept d'introduction aux dispositions légales en matière d'asile et à l'organisation des CERA et un concept de formation continue des aumôniers accrédités seront à disposition;
- a fait de la question des ministères et de la consécration un thème ecclésiologique central dans le cadre des objectifs et stratégies. Dans ce contexte, il a pris connaissance du fait que le groupe de travail «Liturgie de consécration» de la Conférence des commissions de liturgie sera désormais un groupe de travail du Service Etudes de la FEPS,

limité dans le temps, et avec un mandat bien défini. Le Conseil a pris connaissance du fait que le gros dossier intitulé «La liturgie de consécration des Eglises protestantes de Suisse» était presque prêt et servira de base à une recherche de consensus entre les Eglises membres. Il a chargé le Service Etudes, en collaboration avec le département Relations intérieures, de préparer ce processus de recherche de consensus;

- a chargé le service Etudes d'élaborer un projet pour traiter la question «Musulmans en Suisse».
- a pris connaissance du rapport sur l'appartenance religieuse selon le recensement fédéral et sur le projet de loi concernant l'harmonisation de l'état civil et la tenue des registres. Il a donné son accord à l'engagement d'un groupe de travail œcuménique pour répondre à la consultation sur le projet de loi;
- a lancé avec l'EPER un appel aux Eglises membres en faveur de l'aide d'urgence aux victimes des inondations en Europe de l'Est;
- a pris position dans la procédure de consultation sur la Loi fédérale relative à la recherche sur les embryons surnuméraires et les cellules souches embryonnaires (Loi relative à la recherche sur les embryons LRE). En tenant compte de la discussion menée par le Conseil, l'Institut d'éthique sociale a préparé une prise de position favorable à une interdiction de la recherche sur les cellules souches embryonnaires, ou tout au moins à une législation très restrictive. Cette prise de position salue le fait d'encourager des solutions alternatives à la recherche. Comme d'habitude, la réponse à la consultation sera publiée dans la série IES-Texte et pourra servir d'information aux Eglises membres et au public intéressé;
- a pris officiellement position sur l'initiative populaire «contre les abus dans le droit d'asile.» Il refuse l'initiative, qui parle moins contre les abus en matière d'asile que contre le droit d'asile tout court;
- a adopté le rapport intermédiaire du groupe de projet œuvres et mission. Le groupe de projet a travaillé l'aménagement de la future collaboration entre les Eglises membres et les œuvres avec d'autres groupes de travail: formes juridiques des œuvres, table ronde, commission des relations étrangères, conférence thématique Œuvres et mission. Un nouveau rapport intermédiaire sera présenté à l'AD en novembre.

Theo Schaad, chancelier

Œuvres d'entraide & missions à la FEPS, les décisions de l'AD sont mises en œuvre

Un programme serré

Le groupe de projet s'est réuni pour la première fois à peine un mois après l'Assemblée des délégués d'été. Paul Schneider et Karl Kohli en tant que membres du Conseil de la FEPS, Gottfried W. Locher en tant que directeur des relations extérieures et Theo Schaad en tant que chancelier de la FEPS, réunis sous la houlette de Pascal Mösl, directeur du projet, ont pour tâche de présenter au Conseil d'ici la fin de l'année des propositions pour la mise en œuvre des décisions de l'AD (voir Bulletin FEPS 3/02). Le planning à lui seul demande un réajustement des intérêts. La réorganisation de la collaboration entre les Eglises et les œuvres doit être entreprise avec soin et un large soutien – mais cela dure depuis trop longtemps. Si les délais peuvent être respectés, les nouvelles relations devraient être établies dans le courant de 2003 et applicables en 2004.

La forme juridique des œuvres

Depuis que l'Entraide protestante suisse (EPER) et Pain pour le prochain (PPP) ont été détachés de la FEPS pour des raisons fiscales et qu'ils ont dû se constituer en personnalités juridiques autonomes, la question de la forme juridique la plus adéquate est en discussion. A l'époque, on s'est décidé pour la forme d'une «association», dont l'Assemblée générale coïncide en personnes avec l'Assemblée des délégués de la FEPS. L'expérience montre que cette forme juridique présente quelques inconvénients: les possibilités pour les Eglises membres d'influer sur la gestion des œuvres à travers l'Assemblée des délégués est minime et la forme est lourde pour diriger une œuvre aussi importante. Maintenant que les Eglises membres, par leur décision, ont clairement manifesté que la FEPS devait les représenter face aux œuvres et missions, le choix d'une fondation comme forme juridique revient sur le tapis.

Un groupe de travail composé de Karl Kohli, Theo Schaad, Anthony P. Dürst (président de l'EPER) et Christoph Stückelberger (secrétaire central de PPP) est en train d'élaborer, avec l'aide d'un juriste spé-

cialisé dans les questions de formes juridiques, les documents qui permettront au Conseil de la FEPS et aux Conseils de l'EPER et de PPP de faire des propositions claires aux Assemblées des délégués.

Mais il faut bien tenir compte des frontières entre les différents intérêts:

Les Eglises et les œuvres doivent collaborer le plus étroitement possible – mais les autorités fiscales imposent une stricte séparation des organismes, afin de garantir que les dons déductibles des impôts ne servent pas à des buts culturels.

Les Eglises souhaitent pouvoir avoir une influence sur la politique de gestion des œuvres, mais la surveillance des fondations et le registre du commerce sont là pour veiller à l'autonomie des personnalités juridiques.

Les œuvres souhaitent que leur travail soit le plus largement soutenu dans les Eglises, mais les situations dans lesquelles les œuvres agissent changent très vite et exigent souvent des décisions rapides.

Toutes les conditions exigées peuvent bien figurer sur le papier, mais les parties savent aussi que dans la pratique, la confiance mutuelle et la volonté de collaborer seront déterminantes.

Les relations avec les missions

Dans ce domaine, le groupe de projet avance en terre inconnue. Traditionnellement, les missions sont étroitement liées aux paroisses. Jusqu'à récemment, les relations avec les directions des Eglises passaient par la KEM (Kooperation evangelischer Kirchen und Missionen). Maintenant, la FEPS est chargée de construire ces relations et de leur donner une structure.

Le groupe de projet avek.ch/avec.ch avait proposé au Conseil la création d'une «table ronde». Cette idée doit prendre forme et recevoir un contenu. Il faut aussi tenir compte – en ce qui concerne les missions – des différences existant entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.

Pascal Mösli, le directeur de projet, a devant lui des contacts intenses avec les missions. Il s'agit de trouver une structure souple et légère, mais qui permette toutes les relations nécessaires.

L'idée émise lors de l'Assemblée des délégués d'associer le Conseil suisse des missions évangéliques au niveau de la consultation doit aussi être examinée.

Les relations extérieures du protestantisme suisse

C'est le troisième grand axe du projet. Aujourd'hui, le protestantisme suisse est présent à l'étranger à différents niveaux. En effet, tant la FEPS que les œuvres et les missions entretiennent des relations par-dessus les frontières de notre pays, sans parler de tous les contacts informels que les Eglises et les paroisses entretiennent directement. Comment coordonner les efforts de la FEPS, des œuvres et des missions sans qu'une bureaucratie débordante ne les paralyse?

Le passage de l'actuelle Commission pour les relations de partenariat avec des Eglises à l'étranger à une Commission des relations extérieures doit faciliter les choses.

Structures ou contenus ?

A plusieurs reprises ces derniers temps, on a reproché à la FEPS de travailler davantage sur les structures que sur les contenus. Ce reproche ne doit pas être ignoré. Il est significatif.

Mais il ne faut pas perdre de vue que pour accomplir du travail concret, il faut des structures solides. La manière protestante de prendre des décisions en s'appuyant sur un large soutien pose de hautes exigences à la future forme de collaboration.

Il faut souhaiter au groupe de projet «Mise en œuvre des décisions de l'AD concernant les œuvres, les missions et les relations extérieures de la FEPS» d'arriver à accomplir sa tâche dans le court laps de temps qui lui est imparti.

Theo Schaad, chancelier



Le groupe de projet de haut en bas:
Pascal Mösli, Directeur de projet; Gottfried W. Locher; Theo Schaad;
Paul Schneider, Président; Karl Kohli-Grenacher

10 décembre, 20^e Journée des droits humains (1982–2002)

Les droits humains, un obstacle à la sécurité et au bien-être?

Aujourd'hui encore, les droits humains sont soumis à des abus politiques. Depuis le 11 septembre 2001, une fois de plus, au nom des droits humains mais aussi de la démocratie et de la liberté, des actions sont menées pour imposer par la force au monde entier la façon de penser occidentale. «Les attentats aux USA ont-ils rendu les droits humains sans objet et leurs défenseurs superflus? La «guerre contre le terrorisme» signifie-t-elle que les Etats peuvent ne plus tenir compte de leurs obligations de respect des droits humains et du droit humanitaire international?», se demande avec raison la nouvelle secrétaire générale d'Amnesty International. Le cadre international des droits humains oblige les Etats à garantir égalité, liberté, équité, participation et solidarité. De nombreux Etats y voient un obstacle dans leur chemin vers la sécurité et la prospérité. En Suisse aussi, on peut observer un durcissement des mesures de police contre les personnes en détention, en matière de refoulement des demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée, ou contre des manifestants, pendant le Forum économique mondial de Davos.

Renforcer la conscience des droits humains

Pour accomplir un travail efficace dans ce domaine, il ne suffit pas de s'indigner contre les mauvais traitements infligés à des êtres humains ou de fournir une contribution financière pour atténuer les violations des droits (humains) de l'homme. Les droits humains étant garantis par des traités internationaux, il s'agit de les mettre en œuvre par des lois et des mesures nationales et de les appliquer localement. C'est souvent un travail de longue haleine. Il faut beaucoup de patience et de conviction, et aussi une pression constante. La pression nationale

– en Suisse aussi – doit maintenir cette protection, afin qu'il n'y ait pas de démantèlement social par exemple. Et pour cela, il est nécessaire d'avoir des personnes qui connaissent leurs droits et leurs devoirs.

Des manifestations locales, dans toute la Suisse, grâce aux organisations de droits humains

Depuis 20 ans, les trois Eglises nationales s'adressent aux paroisses pour la Journée internationale des droits humains, le thème étant chaque année différent. Avec les organisations Amnesty International (AI), Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), Pax Christi et Christian Solidarity International, elles préparent un dossier avec une liturgie, une information détaillée et des pétitions aux autorités en Suisse et à l'étranger. Les pétitions doivent créer une pression internationale sur des pays qui ne garantissent pas les droits humains. Aucun pays en effet n'apprécie d'être publiquement réprouvé.

La Journée des droits humains est la seule action qui permette à la FEPS de rendre les paroisses directement attentives aux situations des droits humains. De nombreux groupes ecclésiastiques, avec ou sans la collaboration de groupes locaux de l'ACAT et d'AI, organisent des manifestations et des collectes. Ils appellent à signer les pétitions, une manière de contribuer au développement des droits humains dans le monde entier. Seul ce dense réseau d'organisations permet aux Eglises d'intervenir efficacement et avec assez de compétence.

Des actions couronnées de succès

Depuis 1982, l'action est intervenue en faveur de plus de 60 personnes. En 1990, une pétition pour la ratification de la Convention internationale des



droits de l'enfant a été présentée au Parlement fédéral, ce qui a débouché sur l'adoption de cet instrument important des droits humains. En 1988, l'action a porté sur un cas individuel en Suisse: celui d'un réfugié de l'ex-Yougoslavie, Januz Salihi. Expulsé de Suisse après le rejet de sa demande d'asile et remis à la police à Belgrade, qui l'a aussitôt mis en prison. Januz Salihi, Albanais du Kosovo, avait manifesté à Zurich pour l'autonomie du Kosovo, ce qui en a fait un ennemi de l'Etat. Cinq ans plus tard, il était libéré et recevait l'asile politique en Suisse. Des pétitions aux autorités étrangères peuvent, elles aussi, être couronnées de succès. La pétition lancée en 1984 pour Gustavo Raul Zarate, un professeur de l'Université libre du Chiapas (Mexique), arrêté sans raison, a abouti trois ans plus tard à sa libération. Ngwashi Chola a lui aussi été libéré par la République démocratique du Congo. On lui reprochait des contacts avec des opposants en exil, ce qui lui a valu deux ans en prison.

Salamat Masih, un chrétien de 13 ans au Pakistan, avait été accusé d'avoir écrit des blasphèmes contre le prophète Mahomet sur le mur d'une mosquée. Condamné à mort, il a pu être libéré sous caution.

Les pétitions produisent rarement des résultats immédiats, elles n'en sont pas moins un appel à l'humanité et un moyen efficace contre l'oubli.

La Suisse romande apporte les signatures – les dons viennent de Suisse alémanique

Il est très réjouissant de constater que chaque année, le nombre de personnes qui se joignent à l'action, signent des pétitions et donnent de l'argent est plus grand. Ces dons et ces collectes reviennent aux organisations partenaires AI, ACAT et Pax Christi. Pour Pax Christi, le montant versé couvre une grande partie du budget.

Il faut remarquer que les Romands réunissent près de trois fois plus de signatures que les Alémaniques, lesquels se montrent par contre beaucoup plus disposés à verser des dons.

La peine de mort, le thème de 2002

«L'Etat ne saurait s'autoriser un droit sur la vie humaine, dont dispose exclusivement le Tout-Puissant», a dit le président russe Wladimir Poutine en juillet 2001. En effet, en termes d'éthique chrétienne il n'est pas acceptable qu'un Etat dispose de la vie d'autrui par des condamnations et exécutions capitales. De plus, on sait que les êtres humains

peuvent se tromper: dans de nombreux cas, des condamnations à mort prononcées et exécutées se sont révélées ensuite être des erreurs judiciaires.

Bien que tous les Etats d'Europe occidentale aient aboli la peine de mort, en Europe aussi, des voix s'élèvent aujourd'hui pour la réintroduire afin de lutter contre le terrorisme et la pédophilie.

Pour l'année 2001, la documentation réunie par AI montre que les exécutions dans le monde ont doublé. Cette importante augmentation (énorme) est due en premier lieu aux effets du durcissement de la politique en Chine. 90% de toutes les exécutions connues en 2001 ont eu lieu dans ce pays, ainsi qu'en Iran, en Arabie saoudite et aux USA.

Pour cette raison, le groupe d'action a choisi ce thème pour cette année.

Muriel Beck Kadima, chargée des droits humains

- La Suisse a aboli la peine de mort pour crime civil en temps de paix en 1942.
- La dernière exécution (ordonnée par un tribunal militaire) a eu lieu en 1944.
- En 1992 a eu lieu l'abolition totale de la peine de mort, dans le droit militaire aussi.
- La Constitution fédérale révisée interdit la peine de mort pour tous les actes criminels.
- Après 1990, les dernières exécutions en Europe ont toutes eu lieu en Europe de l'Est: 1991 Estonie, 1993 Azerbaïdjan, 1994 Géorgie, 1995 Lituanie, 1996 Lettonie, Russie, 1999 République tchèque.

Une liste des pétitions, avec des informations sur les pays et les thèmes, peut être demandée à: Muriel Beck Kadima, chargée des droits humains à la FEPS, muriel.beck@sek-feeps.ch

Le président Manfred Kock en Suisse

A la fin du mois d'août, Manfred Kock, président du Conseil de l'Eglise évangélique d'Allemagne (EKD), a rencontré à Berne et à Genève des membres du Conseil de la FEPS et des collaborateurs du Secrétariat de la FEPS.

Lors du dîner officiel donné en l'honneur de leur hôte, Thomas Wipf, président du Conseil de la FEPS, a mis en avant les excellents rapports qui unissent les deux fédérations d'Eglises. De son côté, le président Kock a noté l'attachement qu'il perçoit en Allemagne vis-à-vis de la Suisse. Le principal thème abordé était la question des relations Eglise/Etat en Europe en général, en Allemagne et en Suisse en particulier. Pour l'EKD et la FEPS, quelques principes se dégagent de l'évolution actuelle des constitutions en Europe:

- La compétence de réglementation des relations entre les Eglises, les communautés religieuses et l'Etat doit être du ressort des «Länder»;
- Le rôle particulier et l'importance sociale des Eglises et des communautés religieuses doivent être soulignés;
- La liberté de religion corporative doit être garantie dans le cadre de la défense des droits fondamentaux.

Les autorités de l'EKD et de la FEPS ont également profité de cette occasion pour parler de la crise du Conseil œcuménique des Eglises (COE). L'EKD et ses Eglises membres sont de loin les plus gros pourvoyeurs de fonds du COE et sont donc particulièrement concernés par la situation financière du Centre œcuménique de Genève.

Les deux présidents ont souligné les relations amicales étroites qui unissent la FEPS et l'EKD, et qui se concrétisent notamment par une

rencontre annuelle des responsables des deux fédérations.

Gottfried W. Locher, chef du département Relations extérieures

Le président Manfred Kock (devant) avec la délégation de l'EKD et des représentants de la FEPS

